



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 6 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 31 octobre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SICHI à M. LUCCIONI, Mme VILLANOVA à M. ARESU.

Etaient absents :

M. VOGLIMACCI, M. PAOLINI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171106-2017_234-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2017

Publication : 13/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 06 novembre 2017

Délibération N°2017/234

Modification de la délibération N°2015/27 du 16 février 2015.

Désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la mission locale.

M. le maire expose à l'assemblée :

Par délibération N°2015/27 du 16 février 2015, le conseil municipal a désigné les conseillers municipaux appelés à siéger au conseil d'administration et au bureau de la mission locale.

Cependant les statuts de la mission locale prévoient deux instances représentatives :
le conseil d'administration,
et l'assemblée générale.

Il convient donc de préciser la composition du conseil d'administration et de l'assemblée générale, aussi il est demandé au conseil municipal de désigner, sur proposition de M. le maire :

Pour siéger à l'assemblée générale :

6 membres :

- Mme Caroline Corticchiato,
- M. Yoann Habani,
- M. Charles Voglimacci,
- M. Antoni Chareyre,
- Mme Isabelle Feliciaggi,
- Mme Josepha Giacometti.

Pour siéger au conseil d'administration :

Président : M le maire,

2 membres :

Mme Caroline Corticchiato,
M. Yoann Habani.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son président
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 06 novembre 2017 ;

**DESIGNE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Pour siéger :

- à l'assemblée générale :

6 membres :

- Mme Caroline Corticchiato,
- M. Yoann Habani,
- M. Charles Voglimacci,
- M. Antoni Chareyre,
- Mme Isabelle Feliciaggi,
- Mme Josepha Giacometti.

➤ au conseil d'administration :

Président : M le maire,

2 membres :

Mme Caroline Corticchiato,
M. Yoann Habani.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI

P/Le Maire
Le Maire Adjoint
Stéphane BRASCIA